UICN | Comité Français

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
en vue d'un développement durable
DE MAYOTTE

2013
2020

Note d'opportunité pour la creation d'un mécanisme d'appui et d'accès aux financements pour la société civile

Hibiscus comorensis,
Hibiscus des Comores
© Guillaume Viscardi

Pêche traditionnelle au Djarifa,
© Isirus 2009

© Guillaume Viscardi

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

afd AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Sommaire

Introduction 3

Les associations environnementales à Mayotte, un constat alarmant 4

Panorama des associations environnementales à Mayotte 4

Des difficultés à tous les niveaux 8

Des leviers d'actions proposés 9

Mobiliser les financements européens et régionaux, réalité ou utopie pour les associations ? 11

Financements européens 11

Financements régionaux 12

Annexe 1 : Questionnaire aux associations 14

Annexe 2 : Réponses des associations au questionnaire 15

Figure 1 : Budget annuel 2013-2014 d'associations environnementales de Mayotte

Figure 2 : Coût moyen d'un projet associatif environnemental à Mayotte et dans l'Océan indien

Figure 3 : Origine et répartition des ressources des associations environnementales (n=9)

© Pierrick Lizot

© Capucine Crosnier

Introduction

En France, le droit des associations est régit par le Code civil et par la loi du 1er juillet 1901 qui règlementent le fonctionnement des associations. Différentes catégories d'associations existent : les associations prévues par la loi 1901 (déclarées, reconnue d'utilité publique, non déclarées) et non prévues par la loi 1901 (agréées ; habilitées).

La loi 1901 a surtout pour l'objet de promouvoir la liberté de s'associer des individus. Elle favorise ainsi la constitution de la société civile. L'article 1 de la loi 1901, toujours en vigueur, définit l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». Cet article précise que les associations se constituent à but non lucratif. Si elles n'ont pas le droit de reverser des bénéfices à leurs membres, pour mettre en œuvre leurs projets, la plupart d'entre elles ont développé des ressources financières en interne par la valorisation des savoirs faire ou en externe par le soutien des financeurs publics et/ou privés.

La loi de 1901 ne fait référence qu'à quatre catégories de ressources financières : les dons manuels, les subventions, les cotisations et les legs. Toutes les ressources imaginables, dans la limite du respect des lois en vigueur, sont cependant possibles.

La raréfaction des fonds publics et le manque de leviers financiers de la part des pouvoirs publics locaux rend difficile l'appui aux associations et donc leur pérennisation.

Cette note d'opportunité pour la mise en place d'un mécanisme d'appui pour la société civile va proposer des méthodes pour apporter des solutions aux associations, par apport d'un soutien financier aux projets qui répondent à la Stratégie Biodiversité pour le développement durable de Mayotte, ainsi qu'au niveau du renforcement de leurs capacités.

Pour maintenir la dynamique engagée lors de la Stratégie Biodiversité, il est nécessaire que des projets pilotes puissent être mis en œuvre. Pour cela, l'UICN France poursuivra sa mission d'accompagnement des acteurs locaux par de l'assistance technique, de la formation, de l'expertise et par la mobilisation de son réseau d'experts et de ses membres. Il dispose dans ce domaine d'une expérience de plus de 5 ans à travers la gestion du Programme de Petites Initiatives du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial). Cette deuxième phase est une action préparatoire pour renforcer les capacités des acteurs locaux à formuler et mettre en œuvre des projets. Elle constitue une étape indispensable à une future accession aux fonds nationaux et européens (IFREBIOM, BEST3, FEDER…) pour assurer la pérennité de financement sur les actions portées par les acteurs locaux. En effet, le manque de financements disponibles et les difficultés que rencontrent les associations en particulier pour financer leurs actions sont des freins importants à la préservation de la biodiversité.

La Stratégie Biodiversité pour un développement durable de Mayotte ayant été validée par le Comité de pilotage le 27 novembre 2013, la Stratégie entre désormais dans sa phase de mise en œuvre. Le plan d'actions 2014-2016 recensera les programmes d'actions et les projets répondant à la Stratégie qui seront proposés par l'ensemble des acteurs. La contribution des associations est essentielle, afin de permettre une meilleure appropriation du document et des enjeux environnementaux qui en découlent par l'ensemble de la population. Afin qu'elles puissent contribuer pleinement à la mise en place de la Stratégie, il est de ce fait essentiel de leur offrir un appui, par un levier financier ou technique, leur permettant ainsi de mettre en place des projets cohérents et adaptés et contribuer ainsi à la préservation de la biodiversité mahoraise.

© Caroline Cremades

Les associations environnementales à Mayotte, un constat alarmant

Panorama des associations environnementales à Mayotte

Un questionnaire a été envoyé aux associations environnementales afin d'identifier leur mode de fonctionnement, leurs projets et leurs plans de financement ainsi que les difficultés rencontrés et les leviers à activer pour mieux les accompagner (*Annexe 1*).

L'ensemble des éléments avancés dans cette première partie de l'étude sont issus des réponses des associations à ce questionnaire.

Neuf associations ont répondu au questionnaire sur les 13 sollicitées. Les principales associations environnementales recensées sur Mayotte sont les suivantes :

- **ADEDUPASS** : Association pour le Développement Durable de Passamainty (environnement, cadre de vie sur Passamainty)
- **AHPE** : Association Hapandzo pour la protection de l'Environnement (environnement, cadre de vie sur Hapandzo)
- **APEB** : Association pour la Protection de l'Environnement de Bouéni (environnement, cadre de vie sur Bouéni)
- **Association May'Nature** : développement et pratique des activités sportives et socioculturelles, encadrement des jeunes et lutte pour l'environnement, rénovation des sites historiques de l'île de Mayotte, excursion et sensibilisation sur les patrimoines historique, promouvoir la culture et le patrimoine mahorais.
- **Association Œil de Saziley de Mtsamoudou** (environnement sur Mtsamoudou/Pointe Saziley)
- **ATM** : Acoua Tami Madiou (environnement, cadre de vie sur Acoua)
- **ATOLL** : Association Territoriale pour l'Observation du Littoral et du Lagon (environnement marin Mayotte)
- **CBNM** : Conservatoire Botanique National de Mascarins (flore/habitat Mayotte)
- **Escale (tortues marines Mayotte)** : les statuts de l'association ne sont pas encore déposés. Elle servira de relais sur Mayotte pour Kelonia, observatoire des tortues marines de La Réunion, qui a pour but de sensibiliser le public et développer des programmes de recherche et de conservation dans le cadre de la coopération régionale
- **FMAE** : Fédération Mahoraise des associations environnementales (environnement, cadre de vie Mayotte)
- **GEPOMAY** : Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux de Mayotte (oiseaux, environnement Mayotte)
- **Megaptera** (mammifères marins, Mayotte, Océan Indien)
- **MNE** : Mayotte Nature Environnement (fédération) (environnement, cadre de vie Mayotte) : 8 associations fondatrices en 2011
- **Naturalistes de Mayotte** (environnement, patrimoine culturel Mayotte)
- **Papa Club** (environnement marin, nautisme, Bandrélé, Mayotte)

© Caroline Cremades

Les associations environnementales présentes à Mayotte sont relativement récentes (9 ans d'existence en moyenne). Seules 3 associations et une fédération peuvent s'appuyer sur des salariés, les autres ne fonctionnant qu'avec des bénévoles. Une association comprend un enseignant mis à disposition à temps plein par le vice-rectorat de Mayotte pour des actions d'éducation à l'environnement en milieu scolaire. Seules trois associations possèdent un local et/ou bureau.

La majorité de ces associations axent leurs projets sur l'éducation à l'environnement, car l'absence de salarié les contraint à ne se baser que sur les compétences propres aux bénévoles qui permettent rarement de présenter un projet d'acquisition des connaissances ou de gestion d'espaces naturels.

Le financement des projets associatifs reposent principalement sur les aides publiques, les bénéfices éventuels des activités, ou la bonne volonté des membres.

A noter que deux associations sont bénéficiaires de dotation annuelle de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) pour des missions pérennes de service public. Ces financements spécifiques ne sont pas pris en compte dans l'analyse ci-après même s'ils participent au fonctionnement courant de l'association (local, suivi administratif,…).

Les budgets annuels des associations sont très disparates (écart-type d'environ 37 000 euros) (Figure 1).
Chaque association porte en moyenne 4 projets par an.
Les associations cumulent les projets pour réussir à clôturer un budget ou financer un salarié. Cette multiplication de projets à faible coût complexifie les suivis administratifs et financiers assurés par des bénévoles.

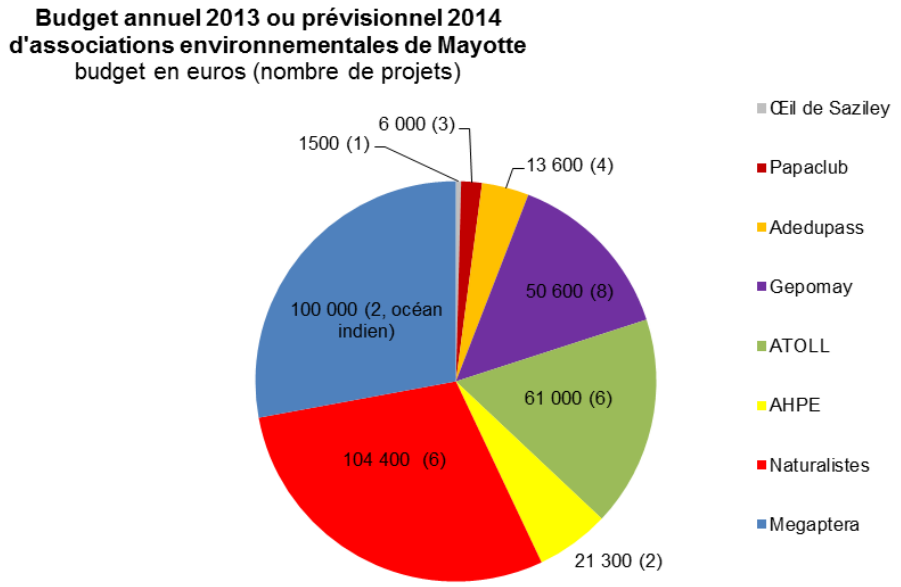

Figure 1 : Budget annuel 2013-2014 d'associations environnementales de Mayotte

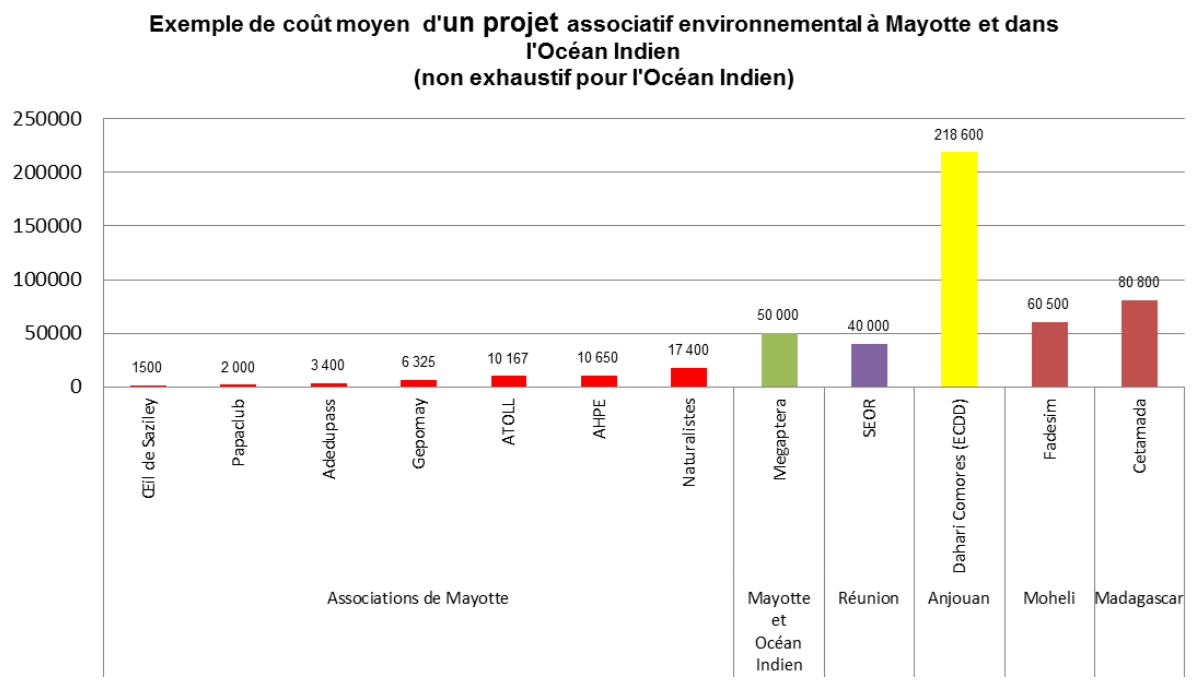

Figure 2 : Coût moyen d'un projet associatif environnemental à Mayotte et dans l'Océan indien

Le coût moyen d'un projet associatif environnemental à Mayotte varie de quelques centaines d'euros à 17 000 euros en moyenne pour les projets les plus conséquents (Megaptera n'est pas incluse dans cette analyse ces actions portant à l'échelle de l'Océan Indien) (Figure 2).

Aucun projet associatif environnemental de Mayotte recensé ne permet le financement à temps plein d'un salarié. La figure 2 apporte quelques exemples de coût de projets environnementaux dans l'Océan indien. Dans les autres îles de l'Océan indien, les projets permettent le recrutement de un à plusieurs salariés pour leur mise en œuvre.

© Guillaume Viscardi

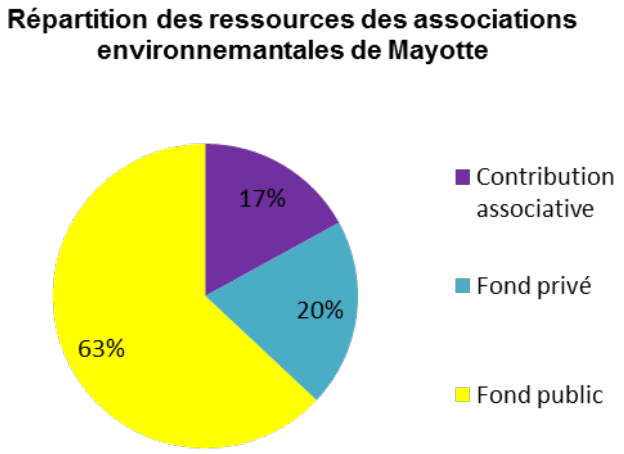

Contribution associative	**17%**
Bénévolat valorisé	60,3
Fonds propres	39,7
Fond privé	**20%**
Mécènes	49,7
Prestation de services	28,7
Fondation	21,7
Fond public	**63%**
CUCS/ACSE	39,8
DEAL	24,4
Fond d'aide	14,9
DRJSCS	9,1
Vice-rectorat	5,3
Etablissement public	3,7
Conseil général	2,6
Communes	0,2

Figure 3 : Origine et répartition des ressources des associations environnementales (n=9)

Un budget d'environ 370 000 euros par an est réservé aux associations de Mayotte dans le domaine de l'environnement dont environ 200 000 euros à destination de deux associations. Seulement 63% des fonds sont d'origine publique ce qui apparaît comme très faible pour le domaine de l'environnement (Figure 3).

Par ailleurs plus de la moitié de ces fonds sont réservés à des actions d'écocitoyenneté (CUCS/ACSE, DRJSCS, Vice-rectorat) plutôt qu'à des actions ciblées sur l'environnement. La part de l'investissement associatif principalement par le bénévolat valorisé est très importante en raison du faible nombre de salariés dans le domaine. De plus, cette part est sous-évaluée, les associations ne sachant pas la mettre en valeur dans leur demande de financement.

Les financements privés par le biais du mécénat et des fondations commencent à émerger mais attention, les budgets sollicités auprès des fondations privés sont prévisionnels et ne sont donc pas encore acquis. Ils traduisent surtout la mobilisation progressive des associations locales vers des fonds extérieurs au territoire.

Une marge de progression importante existe auprès des collectivités locales, des établissements publics ainsi que de plusieurs services déconcentrés pourtant concernés mais qui n'interviennent pas comme l'Agence Régionale de Santé ou la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts.

© Pierrick Lizot

Des difficultés à tous les niveaux

FINANCEMENTS

Comme le panorama des associations l'a démontré ci-avant, le manque de financement est un des points les plus bloquants à la mise en place de projets. Malgré les nombreuses structures présentes sur le territoire, les fonds alloués à l'environnement en faveur des associations sont dérisoires et ne le sont que par un faible nombre de bailleurs, en majorité l'Etat (DEAL et Politique de la ville).

Or, ces financements sont en baisse depuis quelques années. Les collectivités locales subventionnent peu les projets associatifs dans le domaine de l'environnement. Ces deux facteurs (faible nombre de bailleurs et de financements) posent le problème de la multiplicité des fonds à trouver pour financer un seul projet, entrainant la multiplication des dossiers de demandes de fonds à présenter.

De plus, les financements ne couvrent jamais la réalisation d'un projet dans sa globalité, et le financement octroyé aux associations s'accompagne parfois de délais de versements importants pour ces structures à faible capacité de trésorerie. Les avances de l'ordre de 20% en moyenne sur des budgets faibles sont insuffisantes pour mener un projet sereinement. Elles couvrent rarement un mois de salaire chargé.

Enfin, les financements alloués sont rarement pérennes. Les associations craignent donc de s'engager dans des recrutements.

COMPLEXITE DES STRUCTURES ET DES INTERLOCUTEURS

Les associations rencontrent aussi des obstacles face à la complexité des administrations et des structures de l'île. Il est ainsi difficile pour elles d'identifier un interlocuteur précis, le turn-over existant sur Mayotte ne facilitant pas le maintien des relations.

En outre, les structures ayant des modalités administratives différentes, les demandes doivent être faites dans le cadre attendu des bailleurs. Il est parfois compliqué pour les associations de savoir quel type de dossier remplir, celui-ci pouvant aller de la simple demande de subvention écrite, à un dossier plus complexe avec formulaire Cerfa à remplir.

L'absence de guichet unique et de comité de programmation pour le financement des actions environnementales de Mayotte oblige les bénévoles à démultiplier les démarches et les dossiers.

MONTAGE DE PROJET, GESTION FINANCIERE ET ASSOCIATIVE

Les capacités en montage de projet sont elles aussi limitées. La majorité des associations fonctionnant avec des bénévoles, n'ayant pas de formation préalable, le montage de projet et la gestion financière qui en découle restent complexe.

Le temps alloué au montage de projet pour ces associations et leurs bénévoles est aussi très chronophage. Ainsi, les projets sont souvent abandonnés ou mal mis en œuvre.

Les associations sont également soumises à des règles de fonctionnement liées à la vie associative (assemblée générale, conseil d'administration, bureau…) qui ne sont pas toujours connues par les associations ou respectées par les bailleurs.

Les administrations ne proposent pas d'appui technique dans ce domaine, et très peu de structures proposent des formations adaptées aux associations environnementales.

MONTAGE DE PROJET, GESTION FINANCIERE ET ASSOCIATIVE

Le problème des locaux et de matériel est récurrent pour les associations. Il est difficile pour ces dernières de réussir à trouver des locaux et du matériel informatique ou de reprographie, de part leurs faibles capacités financières et la cherté des loyers.

Comme souligné précédemment, les subventions allouées prennent rarement en charge les frais de fonctionnement inhérents au fonctionnement d'une association.

Le problème de manque de matériel technique et scientifique pour des associations environnementales est aussi rencontré. Il coûte très cher car il doit être commandé en métropole et subit une taxe à l'importation d'environ 40%. De plus, le vol de ce dernier pour les associations qui en dispose est fréquent. Or les associations sans locaux n'ont pas la possibilité d'assurer leur matériel.

Le problème de financement est le principal obstacle rencontré, puis vient celui des capacités liées à la coordination et à l'ingénierie dans la mise en œuvre de projet, soulignant le manque de compétences en montage de projet et gestion financière.

Il faut aussi signaler que les associations environnementales sont les moins favorisées, l'environnement étant actuellement moins prioritaire que le domaine du social par exemple.

© Pierrick Lizot

Des leviers d'actions proposés

FINANCEMENT

Le principal levier à mettre en place qui est cité par les associations est de disposer de financements et de les pérenniser. Il est nécessaire que ces associations aient une meilleure visibilité sur les financements disponibles pour chaque bailleur potentiel, leurs attentes et leurs modalités de financements ainsi que sur les personnes ressources à contacter dans chaque structure.

Une meilleure mobilisation de la part des collectivités, alliée à une transparence dans le versement des subventions, pourrait aussi permettre aux associations d'accroitre les bailleurs potentiels. Ce nombre de financements pourrait être amplifié par l'appui que pourrait apporter les structures locales privées, par la mise en place de mécénat ou des bénéfices des mesures compensatoires.

La mise en place de financements pluriannuels est aussi soulignée pour permettre aux associations de pérenniser leurs projets.
L'appui financier à mettre en place ne doit pas se limiter à du financement pour de l'investissement mais doit s'étendre aux frais inhérents à une association, à savoir les frais de fonctionnement. Cette prise en charge de ces frais permettrait ainsi aux associations de se professionnaliser par le recrutement d'un salarié par exemple, augmentant ainsi le nombre de projet soutenus par les associations.

AIDE AU MONTAGE DES PROJETS (MONTAGE, GESTION FINANCIERE…)

L'appui au montage de projet et en gestion financière, pour les associations mahoraises, rarement professionnalisées, est aussi fondamental. Ces aides, mises en place par de l'accompagnement ou des formations, donneraient aux salariés et aux bénévoles, la possibilité de développer leurs compétences et d'augmenter les projets potentiels.

Les quelques associations professionnalisées et les plus structurées soulignent aussi la nécessité d'aide au montage de projets européens.

La valorisation des parcours bénévoles au sein des employeurs publics par la mise en place ou la facilitation de congés formation ou de congés associatifs est aussi demandée et pourrait être bénéfique aux associations, laissant ainsi aux bénévoles des opportunités à allier travail et bénévolat associatif.

APPUI TECHNIQUE

Un appui technique est également sollicité de la part des associations environnementales qui mettent en place des projets liés à l'amélioration des connaissances des espèces ou des habitats.

LOCAUX ET MATERIEL

Disposer d'un local et de matériel est aussi primordial pour une association, lui permettant ainsi d'avoir un endroit pour mettre en place ses actions.

Le partage de locaux avec d'autres structures ou la mise à disposition de bureau dans les MJC serait à réfléchir.

© Capucine Crosnier

© Pierrick Lizot

Mobiliser les financements europeens et regionaux, realite ou utopie pour les associations ?

Financements européens

Mayotte, étant devenue depuis le 1er janvier 2014 Région Ultra Périphérique (RUP), son statut lui donne désormais accès aux aides financières européennes. Cette catégorisation a pour but de compenser les obstacles rencontrés par un territoire géographiquement éloigné du continent européen et confronté à des difficultés par sa caractéristique géographique.

Ces fonds seront mis en place pour la première fois à Mayotte pour une période comprise entre 2014 et 2020. A l'heure actuelle, les modalités ne sont pas encore totalement arrêtées puisque les versions finales doivent être transmises pour la mi-avril 2014, avant une approbation de la Commission dans les six mois suivants.

Ces fonds sont au nombre de cinq et comprennent le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds de Coopération Territoriale, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

Dans les versions provisoires du FEDER et du FEADER, les associations sont identifiées comme bénéficiaires aux fonds européens sur les lignes liées à la biodiversité. Cependant, les dossiers européens étant complexes à monter, il apparait aujourd'hui compliqué pour une association environnementale mahoraise, ayant déjà des difficultés à présenter un dossier « classique » aux institutions de l'île, d'être en mesure de présenter un dossier éligible.

De plus, les projets qui seront financés par l'Europe seront des projets conséquents, les associations de l'île, principalement tournées vers des actions à faibles coûts, auront certainement des difficultés à présenter un projet, face à des organisations plus structurées. Un autre obstacle tient dans le fait que les financements européens ne sont versés que sur factures acquittées. Or, aucune association mahoraise n'a la trésorerie suffisante (figure 2) pour avancer les fonds et attendre l'aboutissement du projet afin de pouvoir recevoir les financements. La solution pour qu'elles puissent en bénéficier serait de créer un partenariat avec une structure ayant la capacité financière à avancer les coûts sachant que le co-portage est impossible dans la cadre de fonds européens. Une avance sur les fonds est uniquement envisageable par le biais des cofinancements si les bailleurs en sont d'accord.

Le fonds LIFE pourrait aussi être mobilisé sur Mayotte. Or, les cofinancements doivent être trouvés à hauteur de 50% du projet ce qui poserait problème, les bailleurs étant rares sur l'île, et les financements alloués à l'environnement étant en baisse. Un projet LIFE à Mayotte ne peut naître que de l'initiative d'un établissement public lequel pourrait associer des associations partenaires. Le constat est identique pour le fonds BEST qui n'a jamais encore été mobilisé sur Mayotte.

© Caroline Cremades

Les financements alloués dans l'Océan Indien pour l'environnement ne sont pas disponibles pour Mayotte.
Ces financements sont les suivants :

Commission de l'Océan Indien (COI)

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale créée en 1982 à Port-Louis (Maurice) et institutionnalisée en 1984 par l'Accord de Victoria (Seychelles). Elle réunit cinq pays de la région océan Indien : Union des Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles.

Sa mission principale est de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les populations de l'Indianocéanie, et de bâtir des projets régionaux de développement durable, destinés à les protéger, améliorer leurs conditions de vie et préserver les ressources naturelles dont elles dépendent fortement.
Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI défend leurs intérêts insulaires sur la scène régionale et internationale et promeut un développement plus durable et solidaire.
Il faut souligner que Mayotte, n'étant pas reconnue comme française par les autres Etats membres, elle n'est pas comprise dans l'organisation.

Un des axes d'intervention de la COI est l'environnement durable et le changement climatique. L'action de la COI vise la préservation de l'environnement tout en améliorant les conditions de vie des populations de l'Indianocénie. Il s'agit donc de préserver un héritage naturel commun, que sont les écosystèmes marins et terrestres, d'autant qu'ils sont les socles de secteurs moteurs des économies insulaires (tourisme et pêche). Le programme biodiversité de cet axe a un budget de 15 millions d'euros de l'Union Européenne pour la période de 2013 à 2017. Le 26 octobre 2013, la COI a signé une convention pour obtenir un financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial d'un montant de 1,2 millions d'euros pour soutenir ses actions dans la gestion durable de l'environnement marin et côtier.

CEPF (Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques)

Mayotte ne fait pas partie des pays bénéficiaires. On y retrouve cependant Madagascar, autre île de l'Océan Indien.

Créé en 2000, le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques joue un rôle de premier plan à l'échelle mondiale en permettant à la société civile de s'engager dans la conservation des écosystèmes les plus menacés au monde et d'en tirer parti. Leurs subventions ciblent les Hotspots de biodiversité dans les pays en développement et en transition. Elles s'adressent directement aux associations de la société civile pour renforcer cet échelon d'acteurs indispensables pour la conservation, mais vont aussi aux partenaires gouvernementaux et créent des partenariats au sein de différents groupes. Le CEPF est l'une des principales initiatives mondiales permettant à la société civile d'influencer et de participer à la conservation des écosystèmes parmi les plus critiques au monde. Ce mécanisme de financement unique est soutenu par sept grands bailleurs : l'AFD, Conservation Internationale, l'Union Européenne, le fonds pour l'environnement mondial, le gouvernement japonais, la fondation John D. et Catherine T. MacArthur Foundation et la Banque mondiale.

© Valérie Guiot

FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) et PPI (Programme des Petites Initiatives)

Le FFEM est, depuis 1994, un dispositif bilatéral dédié à la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement. Il a créé en 2006 le Programme des Petites Initiatives qui a pour objectif de soutenir les organisations de la société civile des pays africains actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, à travers le financement de projets de petite taille.

Ces structures peuvent ainsi agir concrètement sur le terrain, améliorer leurs compétences en montage, gestion et suivi de projets, renforcer leurs capacités d'influence sur les choix environnementaux de leurs pays et partager leurs expériences. Les projets, financés en moyenne pour une durée de deux ans, ont reçu en moyenne 34 000 € de la part du FFEM. Mayotte en tant que Département d'Outre-mer n'est plus éligible au FFEM.

Programme des Petites Subventions de la Convention sur les espèces migratrices (CMS)

Le Programme de petites subventions (PPS) de la CMS a été créé en 1994 par la quatrième Conférence des Parties comme un outil de base qui a servi de catalyseur pour de nouvelles mesures de protection des espèces migratrices et de leurs habitats en finançant des projets dans plus de 30 pays depuis sa création .
Le PPS joue un rôle crucial dans le renforcement de la mise en œuvre de la Convention en soutenant les initiatives de conservation de la CMS pour un certain nombre de taxons, avec un fort accent sur la mise en œuvre dans les pays en développement. Les candidatures doivent être approuvées par le(s) Point(s) Focal(-aux) de la CMS des pays où des activités sont prévues dans le cadre du projet. 75.000 € sont disponibles pour le financement de projets en 2013. Les projets individuels dans le cadre du programme peuvent recevoir jusqu'à 15.000 €. La France est signataire de la CMS mais elle n'est pas éligible à ce fond étant au-dessus de 0,200 sur l'échelle d'évaluation des Nations Unies.

Même si Mayotte a un des PIB les plus élevés de l'Océan Indien avec un PIB par habitant estimé à 6 600 euros, l'écart reste important avec la Réunion (2,7 fois plus élevé) et la France métropolitaine (4,5 fois plus élevé). Maurice et les Seychelles avec des PIB par habitant équivalent ou supérieur à celui de Mayotte (respectivement 5910 euros et 8553 euros, Banque mondiale, 2012) sont éligibles au PPS.

AEWA small grant funds

Mayotte est concernée par le périmètre d'intervention de la convention sur les oiseaux d'eau migrateurs (AEWA). Nombre des oiseaux listés en annexe 1 et 2 de la convention fréquente Mayotte durant l'été austral. L'AEWA propose un fonds d'aide pour les espèces prioritaires de la convention. Or Mayotte ne fait pas partie des bénéficiaires qui sont les pays en voie de développement ou pays avec une économie en transition.

Les financements régionaux ne sont pas accessibles à Mayotte pour différentes raisons qui entraînent un manque à gagner conséquent pour l'île alors même que le territoire mahorais ne dispose que de peu de fonds locaux. L'île de Mayotte, intégré dans le Hotspot de Madagascar et des îles de l'Océan Indien est tenue à l'écart des financements en raison de son statut d'île française. Pour exemple, à Madagascar, sur un cycle de cinq ans (2000-2005), quatre millions ont été investis sur 40 subventions par le CEPF, les subventions allant de 3 000 à plus de 500 000 $, soit 2 000 à plus de 350 000 €. Pour la COI le différend franco-comorien concernant Mayotte et la réprobation de la communauté internationale à la reconnaissance de Mayotte en tant qu'île française, entraine la non reconnaissance de l'île alors que l'île de la Réunion bénéficie pleinement des fonds COI.
Le PPI, soutient les acteurs de la société civile africaine, avec des financements élevés. Un tel programme ou la mise en place d'un mécanisme calqué sur ce modèle, permettrait aux associations mahoraises de se pérenniser et d'élaborer des projets plus conséquents.

Annexe 1 : Questionnaire aux associations

© Caroline Cremades

Nom de la structure :

Date de création :

Thématique :

Adresse postale :

Mail :

Téléphone :

Nom et prénom du Président :

Nombre d'adhérents :

Nombre de salariés :

Mode de fonctionnement (subventions, dotations, cotisations des membres, bénéfices lors des activités, …) :

Projets passés (année 2013) ou à venir. Pour chaque projet, indiquer son budget et son plan de financement, le ou les types de bailleurs (financement privé, Etat, commune, autres financements publics, ….), le type de financement (subvention, convention, achat de prestation, appel d'offres, appel à projet, ….), les éventuelles difficultés rencontrées :

Projet :

Budget du projet :

Bailleur(s) et type de financement:

Difficultés rencontrées :

Plan de financement :

Principales difficultés/obstacles/ freins rencontrées pour pérenniser la structure et pour la mise en œuvre de projets (financement, montage de projet, matériel et locaux, autres, …) :

Quelles solutions pourraient vous aider dans la mise en œuvre de vos projets (aide au montage de projet, financement, appui technique, autres, ….) :

Annexe 2 : Réponses des associations au questionnaire

	Thématique	Date de création	Nombre d'adhérents	Nombre de salariés	Mode de fonctionnement	Projets et plan de financement	Difficultés rencontrées sur le projet	Difficultés rencontrées pour la mise en place d'actions	Leviers à mettre en place
ADEDUPASS	Prévention et réparation des nuisances environnementales, amélioration du cadre de vie, solidarité villageoise	10-mai-03	31	0	Subventions, cotisations, apports en nature	**Animation d'un point animation associatif (budget : 9 000 €)** DEAL : 3 000 € Fonds propres : 1 700 €	Financement insuffisant pour aménager le local	Manque de matériel Fonds provenant essentiellement du CUCS et de la DEAL pour des projets bien identifiés	Moyens financiers afin de pouvoir bénéficier d'un employé pour être efficaces dans les actions entreprises
						Avec Dame Nature, on mange, on boit et santé pour tous (budget : 1 500 €) CUCS : 1 500 € Fonds propres : 100 €		Peu de subventions ou de moyens de fonctionnement Problème de local aménagé pour les activités de l'association	
						Une rando, une école (budget : 100 €) CUCS : 1 000 € Fonds propres : 100 € Laisse ta trace (budget : 3 000 €) CUCS : 3 000 €	Encadrement des jeunes		
Association Œil de Saziley de Mtsamoudou	Education à l'environnement et développement ; éducation populaire	nov-12	12	0	Subventions, cotisations des membres, recettes des produits	Soirée gala lauréat des examens scolaires 2012-2013 : projet non retenu Education verte (budget : 1 500 €) Politique de la ville : 1 000 € Municipalité : 500 €			Appui technique au montage de projet Gestion financière Elaboration de projet de quartier à long terme
Papa Club	Plongée sous-marine et éducation à l'environnement	2007	25 (cependant, à noter que les jeunes ne payent jamais une adhésion)	0	Subventions, bénéfices des activités	**Education à l'environnement, sensibilisation à la protection des tortues dans les classes primaires (budget : 2 500 €)** DEAL : 2 500 €	Les activités (animation et distribution de jeux) étant dans le strict cadre scolaire et aucune participation n'étant demandée aux structures d'accueil, pas de difficulté	Vols réguliers de matériel avec effractions Dégradation volontaire des sites d'activités Baisse continue des financements alloués à la jeunesse Absence de locaux et d'équipements de mise à l'eau dans le Sud : coûts de transports élevés Refus de participation des collectivités depuis 2008 si les initiateurs ne sont pas mahorais ou si les associations ne sont pas « politiques » Ambiance difficile entre acteurs nautiques qui ruine la participation bénévole Utilisation massive d'encadrants bénévoles dans des structures commerciales	Application de la réglementation Délimitation des champs d'actions des différentes entités juridiques Mise en place d'équipements collectifs sécurisés pour des pratiques aux normes sur l'ensemble de l'île pour éviter les coûts de transport Valorisation des parcours bénévoles au sein des employeurs publics (congé formation, congé associatif, transparence dans les mises à disposition…). Fond structurel d'aides au financement des frais administratifs et d'assurances supérieurs à la métropole Mobilisation des collectivités avec transparence des subventions accordées et délai de versement raisonnable Stratégie répondant aux besoins de base, avec un financement pluriannuel pour professionnaliser le secteur : harmonisation des fiches projets avec une harmonisation et un suivi des politiques de développement
						Ecole de nage avec palme au lycée de Chirongui (budget : 1 500 €) DDJS : 1 500 €	Impossibilité de faire payer des licences aux jeunes Vols	Nombreuses entités et institutions mais avec de faibles moyens pour agir sur les associations	Surcoûts pour les activités dû à l'enclavement : nécessité de la mise en place d'une centrale d'achat ou à défaut d'aide, une franchise des taxes de la part des collectivités qui représente avec le transport 50 à 75% des investissements
						Aide à la recherche et au développement des partenaires extérieurs (université de Turin, zone protégée de Nosy Sakatia (Madagascar) (budget : 2 000 €) Autofinancement Europe par le biais de l'université de Turin	Insécurité croissante sur Mayotte, d'où des difficultés pour l'activité des étudiants chercheurs étrangers Hébergement des jeunes difficile à trouver par manque de structures		

MEGAPTERA	Observation, connaissance et protection des mammifères marins et du requin baleine	déc-98	130 à 150	0	Subventions, cotisations des membres, financement privé	**Réponse à un appel à projet : Ambassadeurs pour la protection des dauphins de l'Océan Indien (Mayotte, Grande Comore, La Réunion)**	Pas de local sur les différents sites et frais de déplacement et d'hébergement à la charge des bénévoles	Peu de fonds obtenus en dehors des réponses aux appels à projets	Aide à la recherche de financements, pour des financements pluri annuels, notamment pour des projets longs (projet « suivez les baleines ») qui doivent porter sur 5 ans minimum
						Budget 150 000 € (3 ans)			
						Fonds de Dotation pour la Biodiversité : 90 000 € sur 3 ans			
						Association et ses adhérents : 60 000 € par animation du projet par des bénévoles			Préparation logistique à faciliter : la préparation annuelle de la mission en début d'année est rendue difficile car financement et dérogation non connus
						Suivez les baleines (mission annuelle depuis 2011)	Nombre de balises satellites déployées déterminé par le montant des financements obtenus		
						Budget annuel 40 à 60 000 €	Fondation ou entreprise susceptible d'allouer des fonds demande un dossier très spécifique (nombreux dossiers à monter) qui sont difficiles à rédiger en l'absence de salarié		
						En 2013 : 40 000 €			
						Société privée partenaire: 16 000 €			
						Etablissement public : 2 800 €	Problème de délai pour l'instruction des dossiers d'autorisation de dérangement des baleines		
						Sociétés privées : 2 400 €			
						MEGAPTERA (adhérents et sympathisants) : 8 800 €			
						Membres du Bureau MEGAPTERA : 10 000 €			

Association de Hapandzo pour la Protection de l'Environnement (AHPE) (agrément au titre de la protection de l'environnement en avril 2011)	Protection de l'environnement, conservation des espèces végétales et animales, reboisement et nettoyage des rivières et villages, activités socio-éducatives	juil-04	70	2 salariés saisonniers chaque année + 1 contrat d'avenir en recrutement	Subventions (mairie, Etat (DEAL et DJSC), PNMM)	**Classes découvertes**	Difficultés pour trouver des lieux aux normes de sécurité pour l'accueil du public	Difficultés pour obtenir des fonds fixes et constants	Appui technique
						Budget : 20 000 €		Confiance des autorités	Formations (montage de projet, gestion financière…)
								Formations, montage de projets	Possibilité de pérenniser l'association grâce à un employé
					Cotisations des adhérents, bénéfices des soirées	Financement : Etat et PNMM		Local et matériel	Avoir un local et du matériel
								Difficulté à pérenniser les emplois	Confiance entre bailleurs et associations
Naturalistes de Mayotte	Environnement et patrimoine	1999	620	10 ETP	Subventions, cotisations des membres, dotations, bénéfices lors des activités	**Gestion RNN Mbouzi, mise en œuvre du plan de gestion**		Obligation de rechercher des financements chaque année pour pérenniser la structure avec une dizaine de salariés. En 2014, pour la première fois, une convention pluriannuelle a été signée pour la RNN et espère faire de même pour l'Espace Info Energie	Pérennisation de l'association dépend de la création d'un poste de directeur : 10 ETP (bientôt 12), mais en dépit de tous les projets en cours, impossibilité à dégager une marge suffisante pour financer un poste de directeur. Une réorganisation de l'équipe administrative permettrait d'en financer une petite partie.
						Dotation ministérielle : 129 000 €			
								Nécessité de recruter un directeur mais très grande difficulté à dégager des moyens pour cela, les subventions excluant le fonctionnement	Aide à la publication et à la valorisation d'informations naturalistes. Les publications de la revue Univers Maoré et des guides naturalistes ont été arrêtées faute de rentabilité, en dépit de la qualité et de l'intérêt de ces publications
						Etude roussettes en 2014	Etude pour la 2ème année	Difficulté à poursuivre l'action de valorisation des connaissances par des publications : absence de subventions, publications déficitaires faute de rentabilité	Absence de centre d'accueil et d'animation pour l'éducation à l'environnement et la découverte de la nature se fait sentir pour les associations travaillant dans ce domaine. Aucune structure de ce type à Mayotte. Plusieurs associations environnementales ont suggéré la mobilisation du site de la maison du gouverneur, mais cela supposerait un engagement financier du CG très hypothétique. D'autres projets pourraient être étudiés.
						Budget demandé : 12 000 €			
						ETPC : non confirmé			
						Suivi post travaux Ligne Haute Tension	Suivi de 3 ans avec Gepomay		Aide au montage de projets européens.
						Quote part : environ 11 000 € par an			
						EDM			
						Valorisation information naturalistes : expo faune, plantes médicinales	Avenant à la convention 2013		
						15 000 €			
						DEAL			
						Etude sur les pratiques cultuelles dans les espaces naturels			
						8 000 €			
						DEAL			
						D'autres projets sont en cours pour de l'EEDD :			
						Séjours scolaires courts 12 400 € (Vice rectorat)			
						ACM : 59 000 € (demandés non confirmés) : CAF et Acsé			
						CUCS Mamoudzou : 13 500 €			

Gepomay (Groupement d'Etude et de Protection des Oiseaux de Mayotte)	Protection des oiseaux à Mayotte et leur milieu naturel, suivi scientifique, restauration d'habitats et d'espèces, sensibilisation du public, vulgarisation	mars-10	40	1	Subventions de l'Etat (DEAL, DJSCS, PNMM, TEMEUM), financements privés (Fondation Nicolas Hulot, EDM comme prestataire, SEGC en sous-traitance, cotisations des membres (symbolique), prestations privées, bénéfices lors d'animation si réalisées par des bénévoles	**Inventaire des oiseaux sur les îlots dans le cadre de la mise en place des Znieff et étude de vulnérabilité des îlots à sternes, SINP, observatoire avifaune et valorisation des données (TVB, panneaux et outils pédagogiques)**	Sur le suivi des laro-limicoles, seul le temps agent est financé, pas les moyens nautiques (convention en cours avec le PNMM de 6000 €) donc une part d'autofinancement est à prévoir	Difficulté à financer du temps de travail et à faire coïncider les cofinancements	Avoir des financements pérennes pour réaliser les projets.
						Budget : 37 400 €			Pour prétendre aux financements européens une aide au montage de projet est nécessaire.
						Inventaire Znieff et vulnérabilité îlots : 17 700 €		Financeurs multiples sur une même action	
						Znieff terrestre et TVB : 2 400 €			Appui technique dans le cadre de différents projets pour apporter une expertise ou un soutien serait un atout
						SINP et observatoire avifaune (suivi des laro-limicoles à 5 400 €) : 11 400 €		Difficulté d'obtenir des financements pérennes pour la réalisation des suivis	
						Valorisation des données : 5 900 €		(symbolique),	Appui des structures privées locales par le biais de mécénat ou de mesures compensatoires (type EDM) serait un atout
						Bailleur : DEAL		Absence de financements des collectivités locales, faible financement de l'Etat	Sensibilisation auprès des jeunes difficile à mener faute de financement, voire de motivation des professeurs, malgré les contacts aisés avec le vice-rectorat (ex : participation à la fête de la science où était la seule association directement rémunérée par le collège), malgré la présence d'autres associations comme les Naturalistes et le CBNM…
								Manque d'informations sur les financements disponibles	
								Pas de conventions pluriannuelles pour pérenniser les projets	
								Difficultés relatives au local (locaux, coûts) pour l'association	
								Manque de méthodes objectives pour le choix des mesures compensatoires (MC)	
								Etude pour MC demandée souvent à la dernière minute et au rabais	
								Travail d'expertise régulièrement demandé non financé et peu valorisé	
						Suivi de la reproduction du crabier blanc : 26 619 €	Un PNA est en cours pour 2014 avec « normalement » un financement de 20000 € pour pérenniser et développer les suivis et les autres actions liées au PNA		
						Autofinancement : 13 200 €			
						DEAL : 13 419 €			
						Suivi post-travaux de la ligne haute tension Longoni-Kawéni (suivi des oiseaux diurnes et nocturnes)	Inter-association avec les Naturalistes et problèmes à différents niveaux notamment sur la régularité de la passation du marché		
						Budget : 35 650 € sur 3 ans	Négociation pour diminuer le nombre de jours de suivi de terrain pour correspondre au budget		
						EDM à 100%			

Association Territoriale pour l'Observation du Littoral et du Lagon (ATOLL)	Etude, valorisation, sensibilisation et protection de l'environnement littoral et marin, ses écosystèmes, sa faune et sa flore à Mayotte	mars-13	52	0	Cotisations des adhérents, dons, participation des membres	**Cartes d'observation de la faune marine du lagon de Mayotte et site internet de l'association**	Manque de moyens financiers (frais d'hébergement du site + achat de BDD)	Manque de moyens financiers	Réaliser un guide sur les financements disponibles pour les associations
						Budget 3 000 €		Manque de moyens matériels	
						CG : 1 000 €	Difficulté à trouver des sources de financement (bailleurs privés exigent co-financement)		Définir les personnes ressources dans chaque structure
						Rotary Club de Mamoudzou : 1 000 €		Pas de local	
						Autofinancement: 1 000 € par des contributions volontaires en nature	Mise à jour du site chronophage pour des bénévoles	Exigences des bailleurs en cofinancement difficiles à honorer	Informer les associations des attentes de chaque structure
						Connaissance et gestion des étoiles de mer épineuses (Acanthaster) du lagon de Mayotte	Manque de moyens matériels pour pérenniser l'action	Temps à consacrer au montage de projet important, diversité de formulaires à remplir, attentes de chaque structure (simple courrier de demande, projet détaillé, Cerfa, synthèse…)	
						Budget : 13 880 €			
						CG : 3 180 €	Manque de moyens financiers (location bateau)	Lourdeur administratives de certaines structures qui retarde le développement de projets	
						Mairie de Bouéni : 4 500 €			
						Rotary Club de Mamoudzou : 1 500 €			
						Fondation Nicolas Hulot : 3 000€	Temps bénévole nécessaire important	Manque de soutien aux associations	
						Dons et cotisations : 1 000 €			
						Contributions volontaires en nature : 700 €			
						Je connais mon tombant	Démarche administrative auprès des assureurs complexe		
						Budget : 8 700 €	Manque de moyens financiers par les structures pour pérenniser l'action		
						CG : 1 000 €			
						Mairie de Bouéni : 1 000 €	Manque de moyens matériels		
						DEAL : 1 000 €			
						Acsé : 3 000 €	Temps bénévole nécessaire important		
						SFR : 2 000 €			
						Contributions volontaires en nature : 700 €			
						Lagon Yanou (éducation à l'environnement marin)	Manque d'investissement des parents dans le projet		
						Budget : 11 700 €			
						CG : 500 €			
						Mairie de Bouéni : 5 500 €			
						SFR : 2 000 €	Difficulté à pérenniser l'action par manque de financements		
						Fondation Nature et Découvertes : 3 000 €			
						Contributions volontaires en nature : 700 €			
						Raies mantas (amélioration des connaissances)	Difficulté à pérenniser l'action (manque de financements)		
						Budget : 14 870 €			
						CG : 1 870 €			
						Mairie de Bouéni : 1 000 €	Difficulté à trouver des sources de financement (bailleurs privés exigent co-financement)		
						TEMEUM : 5 000 €			
						Fondation Ensemble : 5000 €			
						Rotary Club : 1000 €	Manque de soutien des structures (financement TEMEUM incertain)		
						Contributions volontaires en nature : 700 €			
						Cotisations : 300 €			
						Ensemble protégeons les espaces littoraux de Mayotte	Pérennisation du projet (sources de financements impossibles en 2014 pour certains bailleurs)		
						Budget : 10 830 €			
						CG : 1 000 €			
						Mairie de Bouéni : 2 000 €			
						DEAL : 2 000 €			
						Acsé : 3 000 €			
						Rotary Club : 2 000 €			
						Contributions volontaires en nature : 830 €			

Mayotte Nature Environnement	Education à l'environnement, valorisation des connaissances et actions transversales avec ses associations	30/07/1999	8 associations	1	Cotisations des membres et subventions DEAL	**Projet à venir : Eco-bus**	Pas de financeur actuellement		Financement
						Budget : 47 600 €			
						Demandé Etat : 38 100 €			
						Autofinancement : 9 500 €			
						Fête de la Nature	Mobilisation de la population locale		
						Budget : 4 700 €			
						DEAL : 3 500 €			
						Contribution MNE : 1 200 €			